



Intégrer le NWOW au sein du Mobility Management

1er février 2013
Flémalle

Par Benoît Minet
Responsable de la Cellule Mobilité de
l'Union Wallonne des Entreprises

Qu'est-ce que l'UWE ?

- Une organisation privée de 6000 membres
- Sa mission: « promouvoir et soutenir l'entreprise, moteur du bien-être économique et social de la région. »
- Ses moyens : cotisations de ses membres

Que fait l'UWE?

- Interlocuteur institutionnel des autorités politiques, administratives et syndicales.
- Principalement sur les matières régionales
- Avis, études, analyses
- Services aux entreprises

Un partenariat GW – UWE : la Cellule Mobilité

Créée en février 2002 à l'initiative du précédent Ministre de la Mobilité, la Cellule Mobilité de l'UWE a pour objectif de promouvoir la gestion de la mobilité des personnes et des marchandises au sein des entreprises wallonnes.

Pour ce faire, la cellule mobilité a pour missions, tant en ce qui concerne les déplacements de personnes que de marchandises, de :

- **collecter et traiter l'information** relative à la gestion de la mobilité, analyser la gestion de la mobilité des entreprises wallonnes ;
- **diffuser et échanger de l'information** sur la gestion de la mobilité ;
- **favoriser les synergies entre les acteurs institutionnels** (locaux, régionaux et fédéraux) et les entreprises ;
- **soutenir des actions spécifiques** en gestion de la mobilité.

La cellule n'est pas un bureau d'études !

Le Mobility Management ?

~~www.uwe~~

Le management de la mobilité (Mobility Management – MM) consiste à promouvoir des transports durables et à gérer la demande de transport en voiture, en modifiant les attitudes et les comportements des individus et des entreprises.

Le management de la mobilité est fondé sur les mesures dites « douces » telles que l'information et la communication, l'organisation des services et la coordination des actions des différents partenaires.

Source : European Platform on Mobility Management

Nombre d'entreprises en Wallonie:

Vue d'ensemble

2010

	WALLONIE	BELGIQUE
Nombre d'entreprises	72.360	249.349
Entreprises par 1.000 habitants	20,5	22,8
Taille moyenne des entreprises	9,2	10,9

Sources : ONSS (données décentralisées) et SPF Economie - Calculs UWE.

Place des grandes entreprises en Wallonie ?

Entreprises et salariés

par taille d'entreprise - 2010

	UNITÉS LOCALES		EFFECTIFS SALARIÉS		
	Chiffres absolus	Parts relatives	Chiffres absolus	Parts relatives	
PME {	TPE*	60.452	83,5%	165.911	24,9%
	PE*	9.844	13,6%	198.573	29,8%
	ME*	1.743	2,4%	155.820	23,4%
GE*	321	0,4%	146.652	22,0%	
Total	72.360	100%	666.956	100%	

Sources : ONSS (données décentralisées) et SPF Economie - Calculs UWE.

- 99,6 % de PME pour 78,5 % de l'emploi
- 321 GE pour 22 % de l'emploi

L'évolution du contexte socio-économique a conduit à des entreprises :

- plus **petites** ;
- actives dans de **nouveaux secteurs** ;
- aux **modes de fonctionnement qui évoluent** dont font partie les nouvelles technologies;
- intégrant, pour certaines, de **nouveaux territoires** (PAE).

→ **Impacts sur la mobilité !** Demande croissante de mobilité

→ **De nombreuses entreprises ont agi et agissent** en lien avec leur situation.

Le profil de mobilité

Description des déplacements générés par l'activité de l'entreprise ou des entreprises

Profil de l'entreprise

Contenu du profil de mobilité

Informations sur

1. Travailleurs (nombre, domicile, typologie, horaires (fixes, flottants), compatibilité télétravail)
2. Leur choix modal actuel
3. Les autres motifs durant navettes (matin et soir)
4. Leurs déplacements professionnels (fréquence, destinations, choix modal)
5. Les potentialités de changement
6. Visiteurs, clients, patients, livreurs...

Le profil d'accessibilité

Description de l'ensemble des éléments qui influencent l'accessibilité à l'entreprise.

Cette description exhaustive passe en revue quantitativement et qualitativement tant les facilités ou offres « externes » à l'entreprise (lignes de bus, réseau routier, etc.) que les « contraintes internes » ayant une influence directe ou indirecte sur les déplacements qu'elle génère (places de parking, indemnités de déplacements, etc.).

Profil de l'entreprise

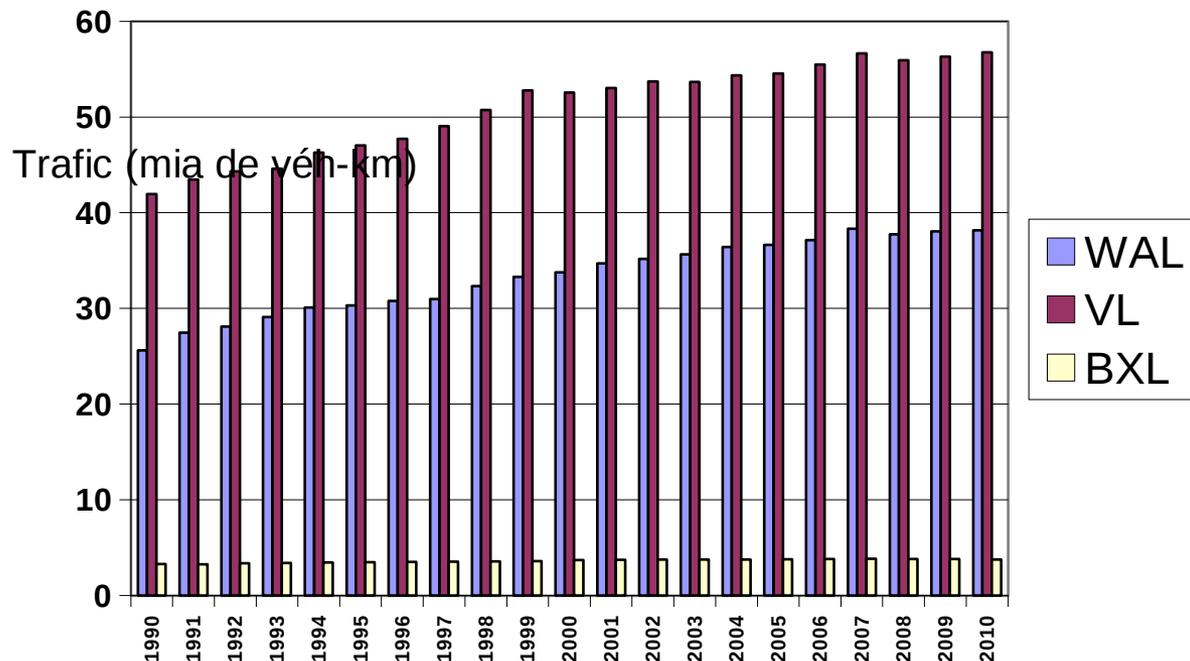
Contenu du profil d'accessibilité

Informations sur

1. Voiture (réseau, parkings (nombre, occupation, coûts...), congestion...)
2. Transports en commun (points d'arrêt, lignes, fréquence, déplacement entre arrêt et l'entreprise,...)
3. Bicyclette (itinéraires, parkings, facilités...)
4. Marche (itinéraires, facilités...)
5. Mesures existantes de gestion de mobilité (covoiturage, navette d'entreprise, information...)
6. Indemnités de déplacement

Un trafic croissant davantage en Wallonie

Répartition régionale du trafic



Entre 1990 et 2010 :

+ 39 % pour B

(98 milliards de véh-km en 2010)

+ 35 % pour VL (57 % du total)

+ 49 % pour W (39 % du total)

+ 15 % pour Bxl (4 % du total)

Source : SPF Mobilité et Transport

En Wallonie :

- Déplacements domicile – travail : 22 % des déplacements des ménages
- Distance moyenne D - T : 22 km (17,2 km dans le diagnostic fédéral)
- 65 % des actifs ont un emplacement de parking disponible
- 22 % des actifs se déplacent tous les jours pour des raisons professionnelles
- 32 % des actifs travaillent autrement que du lundi au vendredi
- 38 % des actifs ont des horaires variables ou flottants

Source : Enquête régionale sur la mobilité des ménages, 2003 (GRT)

Résultats du diagnostic fédéral

Mode de déplacement pour le domicile – travail en Wallonie
(en % des travailleurs)

	<u>2008</u>	<u>2011</u>
Voiture solo	76,1 %	82,4 %
collègues	4,8 %	4,1 %
Train	4,6 %	3,7 %
Bus/tram/métro	3,8 %	3,7 %
Tr. collectif employeur	0,4 %	0,4 %
Vélo	1,5 %	1,3 %
Moto/vélocycle	1,4 %	1,1 %
Marche	3,2 %	3,2 %

Source : SPF Mobilité et Transports (2009-2012)

Résultats du diagnostic fédéral 2011

A l'échelle de la Belgique

- En 2011, seules 8% des unités d'établissement proposent le télétravail comme alternative
 - Chiffre identique à 2008 et 2% plus élevé que 2005
- Regroupe néanmoins 19,5% des travailleurs concernés par l'enquête
- Principalement les grandes entreprises

Source : SPF Mobilité et Transports (2012)

Résultats du diagnostic fédéral 2011

Dans l'enquête sur les déplacements domicile-travail de 2011, quelques questions facultatives ont été ajoutées afin de permettre de mieux quantifier le télétravail. Elles ont donné lieu aux constats suivants.

- *Lorsque le télétravail est possible, il n'est utilisé que par 14,9 % des travailleurs (dans divers endroits, il ne s'agit peut-être encore que de projets pilotes ; par ailleurs, tous les emplois ne se prêtent pas au télétravail).*
- *En moyenne, les travailleurs concernés télétravaillent 1,2 jour par semaine.*

Sur cette base, nous pouvons estimer la réduction subséquente des déplacements domicile-travail :

19,5 % x 14,9 % x 1,2 / 5 = 0,7 %. Actuellement, le télétravail réduit donc le nombre de déplacements domicile-travail de 0,7 % environ.

Inversement, il est possible que le télétravail fasse augmenter la distance moyenne entre le domicile et le lieu de travail. Les travailleurs sont plus enclins à habiter loin de leur lieu de travail s'ils ne doivent pas se déplacer chaque jour. Il est toutefois difficile de chiffrer cet impact sur la base des données actuellement disponibles.

Source : SPF Mobilité et Transports (2012)

La mobilité est en croissance pour des raisons très variées :

Allongement des distances, davantage de personnes qui conduisent, amélioration du niveau d'instruction, dispersion de l'habitat, multiplication des activités...

Les déplacements réguliers (travail et école) ont une part qui se réduit dans le total des déplacements.

Il faut poursuivre et développer les actions sur ces déplacements mais en étant conscient et en intégrant les limites imposées par les évolutions sociologiques, économiques, sociétales et **techniques**.

Aborder la mobilité dans son ensemble !

- L'**intégration des NWOW** dans la politique de mobilité de l'entreprise semble désormais incontournable;
- Dépend du **profil** de mobilité et d'accessibilité de l'entreprise (et des ses sites);
- Nécessité de **développer l'accès** à cette solution complémentaire dans le chef de l'entreprises mais encore trop de réticences (contrôle) \approx travail de sensibilisation essentiel \approx créer une **philosophie** d'entreprise;
- **Valorisation** des outils existants et **développement** de nouvelles infrastructures, elles-mêmes multi-accessibles (ex : centres de télétravail dans les gares);
- Continuer à favoriser l'usage des **modes de déplacement alternatifs** à l'utilisation de la voiture pour les voyages indispensables.

Nous vous remercions de votre attention.

Cellule Mobilité - Union Wallonne des Entreprises

Benoît Minet et Florence De Brant

Tél : 010/48 94 05

Fax : 010/45 33 43

Courriel : mobilite@uwe.be

www.mobilite-entreprise.be

www.uwe.be/mobilite

Groupe LinkedIn: « Cellule Mobilité de l'UWE »

